

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.9 (Étiquettes nouvelles ou modifiées - Niveau de répression)

Numéro de référence : 2006-2886
Demande : Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C,
sous-catégorie 3.9 (Étiquettes nouvelles ou modifiées - Niveau de
répression)
Produit : Fongicide Scala 400 SC
Numéro d'homologation : 28011
Matière active (m.a.) : Pyriméthanil (PYI), garantie de 250 g m.a./L
Numéro de document de l'ARLA : 1383282

Contexte

Le fongicide Scala 400 SC est homologué depuis le 24 août 2005 pour lutter contre diverses maladies du feuillage et des fruits sur la pomme, la poire, le raisin, la fraise et la pomme de terre. Afin d'obtenir des détails sur les exigences concernant les utilisations, les maladies visées, les doses et méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, veuillez vous reporter à l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'homologation du fongicide Scala 400 SC en remplaçant, dans le cas de l'allégation d'efficacité contre la moisissure bleue de la pomme, le terme « répression ou lutte » par celui de « suppression ». L'homologation du produit était, à l'origine, accompagnée d'une allégation d'efficacité contre la moisissure bleue fondée sur une dose de 1,5 à 2,0 litres par hectare (un seul traitement deux semaines avant la récolte). Cependant, les nouvelles données présentées indiquent qu'une allégation de suppression est plus appropriée; l'entreprise a donc demandé la modification de l'homologation du Scala 400 SC.

Évaluation des propriétés chimiques, ainsi que des effets sur la santé et l'environnement

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas requise puisqu'il n'y a pas eu de modification aux caractéristiques chimiques du produit. Les évaluations sanitaire et environnementale n'étaient pas requises puisque le profil d'emploi, notamment les cultures hôtes, les doses et les calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Deux essais menés au Canada ont été présentés à l'appui de cette demande, mais ni l'un ni l'autre n'a produit une répression de la moisissure bleue statistiquement supérieure au témoin non traité lors de l'application de fongicide Scala 400 SC à la dose de 600 ou de 800 grammes de m.a. par hectare (1,5 ou 2,0 litres de produit par hectare) avant la récolte. Dans l'un des essais toutefois, on a observé une différence de la répartition de la pourriture (89 % comparée à 98 % chez le témoin) et une suppression de la moisissure bleue attribuable au fongicide Scala 400 SC. Pour cette raison, le changement d'un niveau de « répression » à celui de « suppression » est accepté.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a conclu que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation du fongicide Scala 400 SC en remplaçant, dans le cas de l'allégation d'efficacité contre la moisissure bleue de la pomme, le terme « répression » par celui de « suppression ».

Références (en anglais seulement)

- 7.6.1.1 PMRA # 1207091. SCALA 400 SC Fungicide (400 g ai /kg) for Suppression of Blue Mould in Apples, 22-November-2005. Bayer CropScience, Project Number: BYFCAN003.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.